



Entreprise relevant de la branche **des Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes**

AGEFOS PME est le partenaire de votre branche professionnelle depuis la signature de l'accord formation du 5 avril 2007, étendu le 5 octobre 2007 et publié au J.O. du 14 octobre 2007. Cet accord, renouvelé le 16 mai 2014, rend obligatoire le versement des contributions au titre de la professionnalisation et de tout ou partie du plan de formation. À ce titre, nous vous adressons cette Lettre Emploi-Formation qui récapitule les points clés de notre partenariat.



LES CHIFFRES DE VOTRE SECTEUR

12 140 entreprises et **146 602** salariés

- **2 663** contrats de professionnalisation
- **1 742** périodes de professionnalisation
- **658** aides à la mission tutorale
- **86** formations de tuteurs
- **9 791** DIF
- **20 605** stagiaires formés au titre du plan de formation (moins de 10 salariés)

Critères de prise en charge

Pour connaître vos critères de prise en charge au titre de la professionnalisation et du plan de formation, consultez l'espace réservé à votre branche professionnelle sur www.agefos-pme.com et sélectionnez la région dont vous relevez.

Attention, les critères de prise en charge définis par vos représentants peuvent connaître des modifications à tout moment, notamment en raison d'évolutions légales et réglementaires. N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site Internet.

La formation dans votre branche

• Lancement du Compte personnel de formation (CPF) le 1^{er} janvier 2015

Le CPF vise à sécuriser les parcours professionnels des personnes, quel que soit leur statut. Universel et personnel, le CPF doit permettre aux salariés comme aux demandeurs d'emploi d'accéder à une formation qualifiante. Crédité au maximum de 150 h, il remplace le Droit individuel à la formation (DIF). La Caisse des Dépôts et Consignations est chargée de la gestion des comptes.

• Entretien professionnel : nouveaux enjeux

L'entretien professionnel, obligatoire tous les deux ans, remplace tous les entretiens et bilans réalisés dans l'entreprise (hors entretien d'évaluation), en étant davantage orienté vers les possibilités d'évolution en termes de qualification et d'emploi. Il doit faire l'objet d'une formalisation écrite allégée. Tous les 6 ans, il donne lieu à un état récapitulatif du parcours en entreprise permettant de faire le point sur les évolutions professionnelles.

• Observatoire des métiers de l'expertise comptable, du commissariat aux comptes et de l'audit (OMECA)



Le projet phare de l'Observatoire en 2014 portait sur la création d'un [site Internet](http://www.metierscomptabilite.fr) créé en partenariat avec AGEFOS PME. Il a pour vocation de mettre à disposition de la profession toutes les études réalisées par l'OMECA ainsi que des outils opérationnels (fiches métiers pour vos recrutements, informations sur les formations...). Ce site est en ligne depuis le 8 octobre 2014. www.metierscomptabilite.fr



Entreprise relevant de la branche **des Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes**

DES OBLIGATIONS SOCIALES RENFORCÉES

La réforme de la formation professionnelle annoncée l'année dernière se met progressivement en oeuvre et se déploiera en 2015 avec 2 principaux dispositifs : le **Compte personnel de formation** ou CPF et l'**entretien professionnel** rénové.

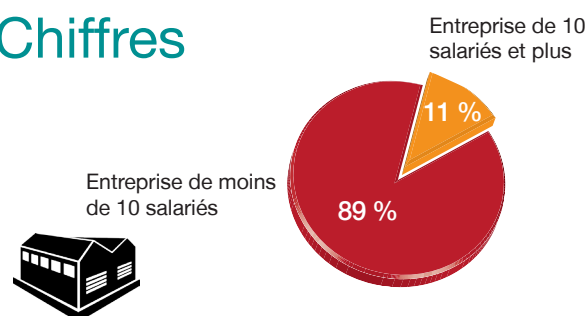
Cette réforme s'accompagne d'obligations sociales renforcées pour l'entreprise : notre réseau de proximité est là pour vous informer et préparer vos projets de formation dans les meilleures conditions.

Pour cela, les conseillers AGEFOS PME vous propose une **Offre de Services** encore plus proche de vos besoins, avec de nouveaux guides et outils dématérialisés.

Joël Ruiz
Directeur Général



Chiffres



375 000 entreprises clientes
6,5 millions de salariés



Les indicateurs de la formation professionnelle chez nos adhérents :

- Au total, **588 472** stagiaires au titre du plan de formation pour **17,9 millions** d'heures stagiaires
- **42 308** contrats de professionnalisation
- **29 121** périodes de professionnalisation
- **26 720** demandeurs d'emploi accompagnés (POE, CSP...)
- **50** branches et secteurs professionnels



	- de 10 salariés	10 à 49 salariés	+ de 50 salariés
Taux d'accès moyen salarié*	17 %	21 %	7 %
Effectif moyen	2,5 salariés	22 salariés	300 salariés
Coût moyen d'une action	992 €	1 650 €	2 050 €

* Taux d'accès moyen : Nombre de bénéficiaires / Nombre de salariés

Déclarez vos contributions en ligne dès janvier 2015

agefos-pme.com

